

# Les sénateurs autorisent la pédophilie consentante à 13 ans !

« La sexualité puérile est encore un continent interdit, aux découvreurs du XXIème siècle d'en aborder les rivages. »

JACK LANG

GAY PIED, 31 JANVIER 1991

DAMOCLES



Duhamel est sauvé, de toute façon il l'est par la prescription.

Les sénateurs viennent de voter à l'unanimité un texte qui légalise de fait la pédophilie après 13 ans, et ces bordilles sont satisfaites.

*Dans son article 1<sup>er</sup>, la PPL prévoit que « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis par une personne majeure sur un mineur de treize ans est puni de*

*vingt ans de réclusion criminelle lorsque l'auteur des faits connaissait ou ne pouvait ignorer l'âge de la victime ».* Ainsi, « le comportement de l'enfant ne sera plus interrogé, on ne questionnera plus le consentement d'un mineur de moins de 13 ans »...

Il paraît que c'est une avancée ! Ou je suis fou, ceci veut dire qu'un adulte peut se farcir un gamin de 13 ans et 1 mois, il pourra arguer qu'il y avait consentement. Comme l'aurait fait le Duhamel dans son cas. Le Victor avait 14 ans à l'époque des faits.

Ces bons à rien sont des connards de première.

C'est n'importe quoi. C'est une régression par rapport au Code pénal actuel :

#### **Article 222-24 du Code pénal**

*Le viol est puni de vingt ans de réclusion criminelle :*

*4° Lorsqu'il est commis par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait...*

Si un adulte n'a pas une autorité de fait sur un mineur, faut m'expliquer...

Sous prétexte de défendre les enfants, c'est une opération de blanchiment. Là nous sommes à 13 ans, vous verrez que dans quelques années ces beaux esprits nous expliqueront que 10 ans après tout...

Comme pour le Pacs, Mme Guigou (on retrouve toujours les mêmes dans les bons coups) à l'époque nous expliquait que non, il n'est pas question de légaliser le mariage homo.

Ensuite, après la loi sur le mariage des tatas qui ne devait pas avoir lieu, sous cette ordure de Hollande, on ne dira jamais assez le mal que cet individu détestable a fait à la

France, ils nous ont dit, noooonnnn, pas question de GPA, PMA...  
On connaît la suite...

L'avortement, à la base la loi Veil était très modérée, je  
vais me faire incendier, aujourd'hui l'infanticide est  
légalisé, les députés ont voté l'avortement à 9 mois...

Si c'est pas un infanticide, faut qu'on m'explique...

C'est toujours pareil, les pires saloperies sont faites aux  
noms de bons sentiments. Voilà comment ils vous endorment pour  
créer un monde parfait, le leur, celui des ploutocrates  
dégénérés.

Toutes ces crapules vont se gargariser, « On défend la  
jeunesse ». Tu parles !

OK, l'article 222-24 alors qu'il se suffit à lui-même, était  
peut-être imparfait compte tenu de la jurisprudence de  
certains magistrats qui parfois sont un peu concernés par des  
affaires de mœurs. Forcément, le consentement c'était  
l'aubaine pour sauver la mise des pervers. « Oui M. le juge,  
elle m'a provoqué et je savais pas qu'elle avait 14 ans, elle  
m'avait dit qu'elle en avait 20... ». On connaît le film...

À la base, un acte sexuel sur une autre personne non  
consentante est un viol, à plus forte raison sur un mineur et  
sur un mineur, on n'a pas à discutaitiller s'il était consentant  
ou pas.

À la limite, un simple rajout au texte suffisait.

- Tout acte sexuel commis pas un majeur sur une personne  
mineure, consentement ou non, est un crime passible de  
25 ans de réclusion...

Je crois que ça en calmerait beaucoup.

En admettant la majorité sexuelle à 15 ans, déjà c'est limite  
pour moi, admettons, comme quoi je suis un esprit ouvert.

Certains vont me rétorquer, ce qui est l'argument de l'imbécile qui a rédigé le texte, oui mais il y a les jeunes lycéens, un est majeur... Soyons sérieux, au lycée, tout le monde est à un an ou deux maxi d'écart et ça se bécote un peu avant la majorité, c'est pas là le problème, et je rappelle que la majorité sexuelle est à 15 ans... l'argument est fallacieux, c'est toujours la pirouette des politiciens véreux, te vendre de la merde comme si c'était du foie gras.

Pour finir sur une touche comique, si l'on peut dire !

Un des premiers décrets de Biden le sénile, c'était une priorité, est de combattre la transphobie, contre la discrimination, pour imposer dans le sport féminin les hommes qui s'identifient à des femmes...

En résumé, le sport féminin est mort... Les féministes, vous êtes où ?

Et puis une petite vidéo, qui date du temps où MLP avait bien remis à sa place Dany le Gland.

*Quand [@MLP\\_officiel](#) remettait à sa place [#CohenBendit](#)  
« Jean-Marie Le Pen ne se fait pas tripoter sa braguette par  
des gamins ». [pic.twitter.com/Aqno0geXp](https://pic.twitter.com/Aqno0geXp)*

*– Stanislas Rigault (@stanislasrig) [January 21, 2021](#)*

<https://twitter.com/i/status/1352262273096699904>

**Paul Le Poulpe**